



BILAN

ACTION HIVER

EDITION 25/26

Du 15 novembre 2025 au 15 avril 2026, le Foyer de Jour a assuré **152 jours d'ouverture** et le Foyer de Nuit a comptabilisé **151 nuits d'accueil**. Aucune prolongation de la période d'ouverture n'a été nécessaire cette année.

Dräieck asbl

73, Côte d'Eich, L-1451 Luxembourg

FINANCÉE ET SOUTENUE PAR :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Sommaire

1. GESTION DE L’ACTION HIVER	1
1.1. MISSION ACTION HIVER	1
2. TRAVAIL PARTENARIAL ET EN RÉSEAU	2
2.1. RÉSEAU INTERNE DES MEMBRES FONDATEURS	2
2.2. RÉSEAU EXTERNE NATIONAL	2
2.2.1. SECTEUR PUBLIC	2
2.2.2. AUTRES	3
3. MISSIONS BAS-SEUIL ET ORGANISATION OPÉRATIONNELLE	4
3.1. LA COORDINATION DE TERRAIN	4
3.1.1. MISSIONS ET ACTIONS	4
3.1.2. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE	5
3.1.3. RÉSULTATS OBTENUS	5
3.2. FOYER DE JOUR	5
3.2.1. MISSIONS ET ACTIONS	5
3.2.2. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE	6
3.2.3. RÉSULTATS OBTENUS	6
3.3. FOYER DE NUIT	6
3.3.1. MISSIONS ET ACTIONS	6
3.3.2. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE	6
3.3.3. RÉSULTATS OBTENUS	6
3.4. LE RÔLE DU BÉNÉVOLAT	7
3.5. LES CRITÈRES D’ADMISSION APPLIQUÉS	7
3.5.1. CRITÈRES D’ADMISSION USUELS	7
3.5.2. SÉJOUR LIMITE A 3 JOURS ET 3 NUITS	7
3.5.3. SÉJOUR LIMITE A 1 NUIT RESPECTIVEMENT JUSQU’AU PROCHAIN JOUR OUVRABLE	8
3.5.4. HÉBERGEMENT PROVISOIRE	8
4. VOLET SOINS	9
4.1. PERMANENCES MÉDICALES ET INFIRMIÈRES	9
4.2. SERVICE DE CONSEIL ET DE DÉPISTAGE DU VIH, DE L’HÉPATITE C ET DE LA SYPHILIS	9
5. CHIFFRES-CLÉS DE L’ACTION HIVER 25/26	10
5.1. STATISTIQUES DU FOYER DE JOUR	10
5.1.1. JOURS D’OUVERTURE, REPAS DISTRIBUÉS ET PERSONNES DIFFÉRENTES POUR LE FOYER DE JOUR	10
5.1.2. EXPLOITATION DES DONNÉES EN FONCTION DU NOMBRE DE PRÉSENCES, DU GENRE, DE L’ÂGE ET DE LA NATIONALITÉ AU FOYER DE JOUR	11

5.2.	STATISTIQUES DU FOYER DE NUIT.....	15
5.2.1.	JOURS D’OUVERTURE, NUITÉES ET PERSONNES DIFFÉRENTES ACCUEILLIES AU FOYER DE NUIT.....	15
5.2.2.	EXPLOITATION DES DONNÉES EN FONCTION DU NOMBRE DE PRÉSENCES, DU GENRE, DE L’ÂGE ET DE LA NATIONALITÉ AU FOYER DE NUIT	16
5.2.3.	BÉNÉFICIAIRES AVEC UN CONTRAT DE TRAVAIL	20

1. GESTION DE L'ACTION HIVER

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la gestion de l'Action Hiver (Wanteraktioun ou encore WAK) a été confiée à la Dräieck asbl. Le conseil d'administration de la Dräieck asbl est composé de représentants de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de Hëllef um Terrain et d'Inter-Actions. L'objet de la Dräieck asbl est la gestion de la structure d'urgence multifonctionnelle au Findel, incluant l'organisation et la gestion de l'Action Hiver. A cette fin, elle bénéficie d'une convention avec le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

1.1. Mission Action Hiver

La Wanteraktioun (WAK) s'adresse aux personnes majeures en situation de sans-abrisme, sans distinction de sexe, de nationalité ou de religion. Elle a été mise en place par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg depuis l'hiver 2001. Le but de cette initiative est d'éviter que des personnes en situation de sans-abrisme ne soient victimes d'hypothermie par période de grand froid.

Du fait de sa nature humanitaire, cette action focalise son intervention sur la prise en charge, dans la dignité, des besoins primaires des personnes en situation de sans-abrisme : accueil de jour, hébergement de nuit, repas, hygiène corporelle et soutien social. Les locaux pour l'accueil de jour et l'hébergement de nuit sont ceux de la structure d'urgence multifonctionnelle située au Findel qui dispose d'une capacité d'accueil journalière de 300 lits.

2. TRAVAIL PARTENARIAL ET EN RÉSEAU¹

L'Action Hiver repose sur une synergie constante entre la Dräieck asbl et un réseau diversifié d'acteurs institutionnels et associatifs.

2.1. Réseau interne des membres fondateurs

<i>Croix-Rouge luxembourgeoise</i>	<i>Hëllef um Terrain (HUT)</i>	<i>Inter-Actions</i>
• Urgence & Logement : <i>SALU (Nightshelter, Streetwork, Am Haff).</i>	• Hébergement : Centre Ulysse, Haltes de nuit (mixte/femmes).	• Social & Travail : Premier Appel, ACT (Accompagnement travail).
• Santé : <i>HIV Berodung /DIMPS/ Streetcare.</i>	• Inclusion : Bistrot le Courage, Para-Chute, Creamisu.	• Proximité : Streetwork, Maisons des Jeunes (Gare/Bonnevoie).
• Migration : <i>LISKO, Services Migrants/Réfugiés.</i>	• Santé Communautaire & Logements encadrés.	• Finances : Service Suivi Financier et Social (SFS).

2.2. Réseau externe national

Au-delà de ses membres fondateurs, l'Action Hiver s'inscrit dans un tissu de collaborations à l'échelle nationale. Ce réseau externe, composé d'instances publiques et d'organisations spécialisées, garantit une approche globale et coordonnée pour répondre aux besoins complexes des bénéficiaires sur tout le territoire.

2.2.1. Secteur Public

- Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil : Division Solidarité, Offices sociaux, Fonds National de Solidarité (FNS), Caisse pour l'avenir des enfants (CAE), Office national de l'accueil (ONA) ;
- Ministère des Affaires intérieures : Direction de l'Immigration, Centre de rétention ;
- Ministère de la Santé : division de l'inspection sanitaire de la Direction de la santé ;
- Ministère de la Mobilité et des Travaux publics ;
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse : Office national de l'enfance (ONE), Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CEPAS) ;

¹ Liste non exhaustive

- Ministère de la Justice : Tribunal d'arrondissement, service d'accueil et d'information juridique, Service Central d'Assistance Sociale (SCAS), Barreau de Luxembourg service assistance judiciaire, Centre Pénitentiaire de Luxembourg CPL, Centre Pénitentiaire Uerschterhaff : service du Greffe et service colis, SPSE service Psycho-Socio-Educatif ;
- Ministère de la Sécurité Sociale : Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP) ;
- Police Grand-Ducale ;
- Consulats et Ambassades de différents pays ;
- Hôpitaux et le Centre Hospitalier Neuropsychiatrique d'Ettelbruck (CHNP) ;
- Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) ;
- Ombudsman : Médiateur du Grand-Duché du Luxembourg ;
- Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKAJU);
- Ville de Luxembourg : Direction des affaires sociales, Direction mobilité, service des Autobus de la Ville de Luxembourg (AVL) ;
- Ville d'Esch-sur-Alzette : Foyer Abrisud, Streetwork ;
- Les services logements des administrations communales.

2.2.2. Autres

- Stëmm vun der Strooss ;
- Passerell ;
- Femmes en détresse ;
- Médecins du Monde ;
- Spëndchen ;
- Service Quai 57 de l'association Arcus ;
- Comité de liaison des associations issues de l'immigration (CLAE) ;
- Digital Inclusion ;
- Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI) ;
- La structure Abrigado, le projet TAgessstrukturierendes BeschäftigungsAngebot (TABA) du Comité national de défense sociale (CNDS) ;
- Fondation Jugend an Drogenhëllef ;
- Péitrusshaus de la fondation SOLINA ;
- Structure Berodung, Betreuung a Fräizäit de la Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung ;
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ;
- Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL) ;
- CIPA et Maisons de soins.

3. MISSIONS BAS-SEUIL ET ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Trois équipes différentes travaillent en étroite collaboration afin d'organiser l'accueil, l'hébergement et le suivi social des personnes en situation de sans-abrisme. L'hébergement d'urgence des bénéficiaires est assuré par l'équipe du Foyer de nuit et comprend la distribution d'un dîner et d'un petit-déjeuner et l'accès aux douches et produits d'hygiène ; l'équipe du Foyer de jour garantit la distribution d'un déjeuner chaud, un vestiaire d'urgence et des activités socio-éducatives ; l'équipe de la coordination de terrain garantit l'accès aux Foyers de nuit et de jour via les inscriptions journalières et effectue l'ensemble des suivis sociaux et des démarches spécifiques pour les bénéficiaires.

<i>ÉQUIPE</i>	<i>MISSIONS PRINCIPALES</i>	<i>SERVICES RENDUS</i>
<i>Coordination de Terrain</i>	Accès & Suivi Social	• Inscriptions journalières. • Entretiens sociaux individualisés. • Démarches administratives et réorientations.
<i>Foyer de Jour</i>	Accueil & Activités	• Distribution du déjeuner chaud. • Accès au vestiaire d'urgence. • Activités socio-éducatives et convivialité.
<i>Foyer de Nuit</i>	Hébergement & Hygiène	• Accueil nocturne (300 lits). • Distribution du dîner et du petit-déjeuner. • Accès aux douches et kits d'hygiène.

3.1. La coordination de terrain

3.1.1. Missions et Actions

Les inscriptions journalières pour l'accès au Foyer de jour et l'hébergement de nuit ainsi que le suivi individuel de personnes en situation de sans-abrisme confrontées à des problématiques multiples nécessitant une aide professionnelle, sont pris en charge par la coordination de terrain. Les travailleurs sociaux ont soit pu offrir un suivi social direct ou orientent les bénéficiaires vers des services spécialisés, comme par exemple : les services « streetwork » ou autres structures des partenaires fondateurs ou structures du réseau. La coordination de terrain assure la tenue des statistiques quotidiennes et mensuelles, transmises sur demande au Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil et aux associations membres de la Dräieck asbl.

3.1.2. Organisation opérationnelle

6 professionnels socio-éducatifs ont accueilli les bénéficiaires de 11h30 à 16h00 pour les inscriptions journalières et les démarches en lien avec les dossiers sociaux des bénéficiaires (mise en place des stratégies d'intervention individualisées, etc.) ou la prise en charge des urgences. A partir de l'édition 2023/2024, des permanences de suivi social ont été organisées par la coordination de terrain au Foyer de Nuit de 19h00 à 21h30 afin d'offrir une prise en charge pour les bénéficiaires qui fréquentent exclusivement le Foyer de nuit. Le monitoring des chiffres, la planification des permanences médicales et infirmières, le suivi de l'état de santé des bénéficiaires (prises de rendez-vous, organisation de médicaments, sollicitation des secours, travail de prévention et de sensibilisation, etc.) se trouvaient également au cœur des opérations quotidiennes. Six stagiaires ont participé aux tâches de la coordination de terrain ; ils ont presté un total de 1 528 heures.

3.1.3. Résultats obtenus

Durant l'édition 2025/2026 de la WAK, 497 dossiers sociaux ont été ouverts et l'ensemble des suivis sociaux a pu être clôturé. Au total, 2 000 prestations différentes ont été réalisées.

Parmi les actions mises en place :

- 28 suivis ont spécifiquement concerné le logement,
- 163 suivis ont porté sur des démarches administratives diverses,
- 305 prestations ont consisté en une orientation des bénéficiaires vers différents partenaires du réseau interne et/ou externe (permanences Croix-Rouge luxembourgeoise, Hëllef um Terrain, Médecins du Monde, Offices sociaux, ACT, Streetwork, Abrisud),
- 845 appuis ont été dédiés à la coordination de suivi des bénéficiaires déjà accompagnés par une autre structure à leur arrivée à la WAK²,
- 417 entretiens sociaux et anamnèses,
- 242 interventions ont été réalisés dans le cadre de résolutions de conflits, les conseils en vue d'entreprendre des démarches, les contacts auprès des services externes, les orientations des personnes dirigées vers la WAK, l'organisation des retours volontaires, etc.

3.2. Foyer de jour

3.2.1. Missions et actions

L'équipe socio-éducative a été présente pour accueillir les bénéficiaires, leur offrir écoute et orientation lors du service des repas chauds à midi, mais a également organisé un espace de repos et diverses activités ludiques, pédagogiques ou sportives en lien avec un travail éducatif,

² Dans un suivi, il peut y avoir différentes prestations de suivi ; les différentes actions entreprises ne correspondent pas à la somme totale des suivis sociaux.

et a géré un vestiaire pour faire face à toutes les urgences en lien avec les températures négatives.

3.2.2. Organisation opérationnelle

4 professionnels socio-éducatifs ont accueilli les bénéficiaires tous les jours de 12h00 à 16h00.

A côté de l'accueil et de l'orientation, ils ont servi le repas de midi en collaboration avec une équipe de bénévoles. Ainsi, ils ont contribué à l'organisation du « Mëttesdësch », également avec des stagiaires de services internes œuvrant dans le domaine du sans-abrisme (SALU de la Croix-Rouge luxembourgeoise et du SNJ).

130 bénévoles ont œuvré aux côtés des professionnels de terrain et ont contribué à la gestion du réfectoire et la distribution des produits d'hygiène de première nécessité.

3.2.3. Résultats obtenus

16 359 repas de midis ont été servis à 1 290 bénéficiaires différents sur toute la durée de l'Action Hiver.

La salle de repos est réaffectée en dortoir, portant ainsi la capacité d'hébergement à son maximum de 300 lits.

216 bénéficiaires différents ont pu profiter du vestiaire d'urgence, 393 passages ont été totalisés. 1 817 vêtements ont été délivrés.

3.3. Foyer de nuit

3.3.1. Missions et actions

L'équipe socio-éducative a été présente pour accueillir les bénéficiaires, leur offrir écoute et orientation mais aussi proposer un repas, distribuer des produits d'hygiène, les accueillir et les orienter durant les permanences médicales et infirmières, etc.

3.3.2. Organisation opérationnelle

12 professionnels socio-éducatifs ont accueilli les bénéficiaires chaque nuit et chaque matin, spécifiquement de 19h15 à 23h00 et de 6h00 à 08h45.

3.3.3. Résultats obtenus

55 988 petits déjeuners et dîners ont été servis à 1 840 bénéficiaires différents pendant les 151 nuits de l'Action Hiver. 27 994 nuitées ont été totalisées durant toute la période.

3.4. Le rôle du bénévolat

De manière générale, 130 bénévoles différents ont participé à cette édition de l'Action Hiver tant au niveau du Foyer de jour qu'au Foyer de nuit ; ils ont presté au total de 5 604 heures.

67 bénévoles ont été actifs pour le Foyer de jour (service du midi) et 98 bénévoles pour le Foyer de nuit (service du matin et du soir).

3.5. Les critères d'admission appliqués

Les critères d'admission pour la WAK ont été définis afin d'assurer un accueil adapté aux différents profils rencontrés, tout en préservant la capacité d'hébergement et en garantissant une prise en charge cohérente des situations de vulnérabilité. Ils se déclinent en différents niveaux.

3.5.1. Critères d'admission usuels

En principe, un séjour sans interruption est accordé pendant toute la durée de la WAK aux personnes suivantes :

- Personnes de nationalité luxembourgeoise ;
- Ressortissants de l'Union européenne (UE) ou de pays tiers disposant d'un titre de séjour en cours de validité ;
- Ressortissants de l'UE ou de pays tiers sans titre de séjour, mais résidant au Luxembourg depuis plus de trois mois avant l'ouverture de la WAK.

3.5.2. Séjour limité à 3 jours et 3 nuits

Le séjour à la WAK est limité à trois jours et trois nuits pour les personnes suivantes :

- Nouveaux bénéficiaires résidant au Luxembourg depuis moins de trois mois ;
- Personnes bénéficiant d'une protection internationale (BPI) dans un autre pays de l'UE ;
- Personnes dont la demande de protection internationale au Luxembourg est irrecevable ou a été déboutée.

Ce dispositif vise à répondre à l'urgence immédiate tout en orientant rapidement ces personnes vers les instances compétentes (ex. : Maison de retour, OIM, ambassades).

Des prolongations de séjour peuvent être accordées lorsque la situation le justifie, notamment pour des personnes vulnérables, nécessitant un suivi renforcé ou une protection particulière.

3.5.3. Séjour limité à 1 nuit respectivement jusqu'au prochain jour ouvrable³

Une admission ponctuelle d'une nuit peut être accordée aux :

- Nouveaux arrivants souhaitant introduire une demande de protection internationale (DPI) ou de protection temporaire (BPT) ;
- Frontaliers disposant de droits sociaux dans un pays limitrophe arrivant pendant la nuit pour lesquels un retour immédiat n'est pas possible ;
- Personnes DPI ou BPT arrivant tard le soir et n'ayant plus accès aux transports en commun pour se rendre dans une structure de l'ONA ;
- Personnes dépourvues de pièce d'identification, le temps de clarifier leur situation.

3.5.4. Hébergement provisoire

Bien que le dispositif ne soit pas destiné à accueillir des publics autres que les personnes majeures en situation de sans-abrisme, il arrive occasionnellement que des personnes en situation de détresse, dont la situation nécessite une prise en charge particulière, se présentent spontanément à la WAK. Dans ces situations exceptionnelles et uniquement lorsqu'aucune alternative de prise en charge immédiate n'est disponible, un accueil d'urgence, encadré par des modalités spécifiques, peut être proposé, notamment, aux personnes suivantes :

- Mineurs non accompagnés (MNA) et familles avec enfants ;
- Cas particuliers, par exemple femmes enceintes ou personne à mobilité réduite, traités dans le cadre de procédures spécifiques.

³ Dans l'éventualité d'un accueil le weekend ou lors d'un jour férié, les instances compétentes risquent d'être fermées. Dès lors, un séjour jusqu'au prochain jour ouvrable peut être accordé.

4. VOLET SOINS

En raison des problématiques spécifiques propres au public accueilli, une grande importance a également été accordée à la mise en place d'une offre de soins infirmiers ponctuels et de dépistage pendant l'Action Hiver.

4.1. Permanences médicales et infirmières

Plusieurs permanences médicales et infirmières ont été organisées et prises en charge par 4 intervenants différents, ce qui a permis d'organiser 2 permanences hebdomadaires.

- Les mardis de 19h00 à 21h30
 - Infirmiers du service santé communautaire de Hëllef um Terrain
 - Médecins bénévoles de l'asbl Médecins du monde
- Les jeudis de 19h00 à 21h30
 - Médecins bénévoles de l'asbl Médecins du monde

635 suivis médicaux ont eu lieu.

4.2. Service de conseil et de dépistage du VIH, de l'hépatite C et de la syphilis

Le service mobile DIMPS, assuré par le service HIV Berodung de la Croix-Rouge luxembourgeoise, a été présent dans le cadre l'Action Hiver pour rendre accessible aux bénéficiaires le dépistage gratuit et anonyme du VIH, de l'hépatite C et de la syphilis.

5. CHIFFRES-CLÉS DE L'ACTION HIVER 25/26

Historiquement organisée du 1^{er} décembre au 31 mars, la durée de l'Action Hiver était fréquemment soumise à des périodes de prolongation imprévisibles en fonction des températures hivernales. À cet effet, le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil a instigué une prolongation durable d'un mois lancée lors de l'édition 2022/2023.

- Édition 24/25 : Du 15 novembre 2024 au 15 avril 2025 (Aucune prolongation).
- Édition 25/26 : Du 15 novembre 2025 au 15 avril 2026 (Aucune prolongation).

5.1. Statistiques du Foyer de jour

5.1.1. Jours d'ouverture, repas distribués et personnes différentes pour le Foyer de jour

TOTAL des jours d'ouverture du Foyer de jour			TOTAL
Édition 2023/2024	Période usuelle (15.11.2023 - 15.04.2024)	152	153
	Période de prolongation (23.04.2024 – 28.04.2024)	0	
Édition 2024/2025	Période totale du 15.11.2024 au 15.04.2025		152
Édition 2025/2026	Période totale du 15.11.2025 au 15.04.2026		152

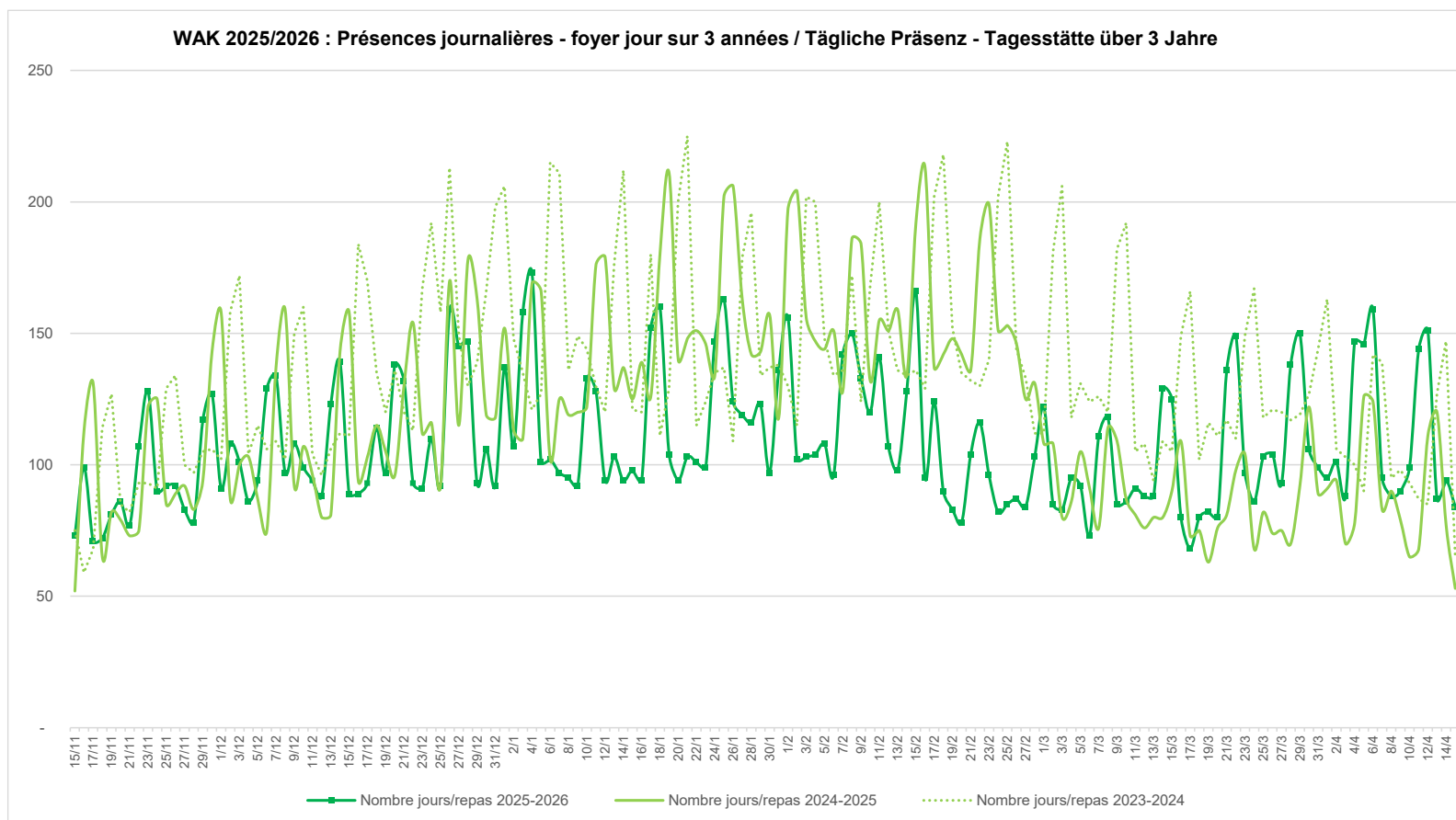
TOTAL des repas distribués au Foyer de jour			TOTAL
Édition 2023/2024	Période usuelle (15.11.2023 - 15.04.2024)	20.739	20.739
	Période de prolongation (23.04.2024 – 28.04.2024)	0	
Édition 2024/2025	Période totale du 15.11.2024 au 15.04.2025		18.176
Édition 2025/2026	Période totale du 15.11.2025 au 15.04.2026		16.359

TOTAL des personnes différentes au Foyer de jour ⁴			TOTAL
Édition 2023/2024	Période usuelle (15.11.2023 - 15.04.2024)	1.534	1.534
	Période de prolongation (23.04.2024 – 28.04.2024)	0	
Édition 2024/2025	Période totale du 15.11.2024 au 15.04.2025		1.397
Édition 2025/2026	Période totale du 15.11.2025 au 15.04.2026		1.290

⁴ Nombre de personnes différentes ayant fréquenté le Foyer de jour sur la période indiquée.

5.1.2. Exploitation des données en fonction du nombre de présences, du genre, de l'âge et de la nationalité au Foyer de jour

5.1.2.1 *Nombre de présences (comptées en repas) au Foyer de jour sur 3 années :*



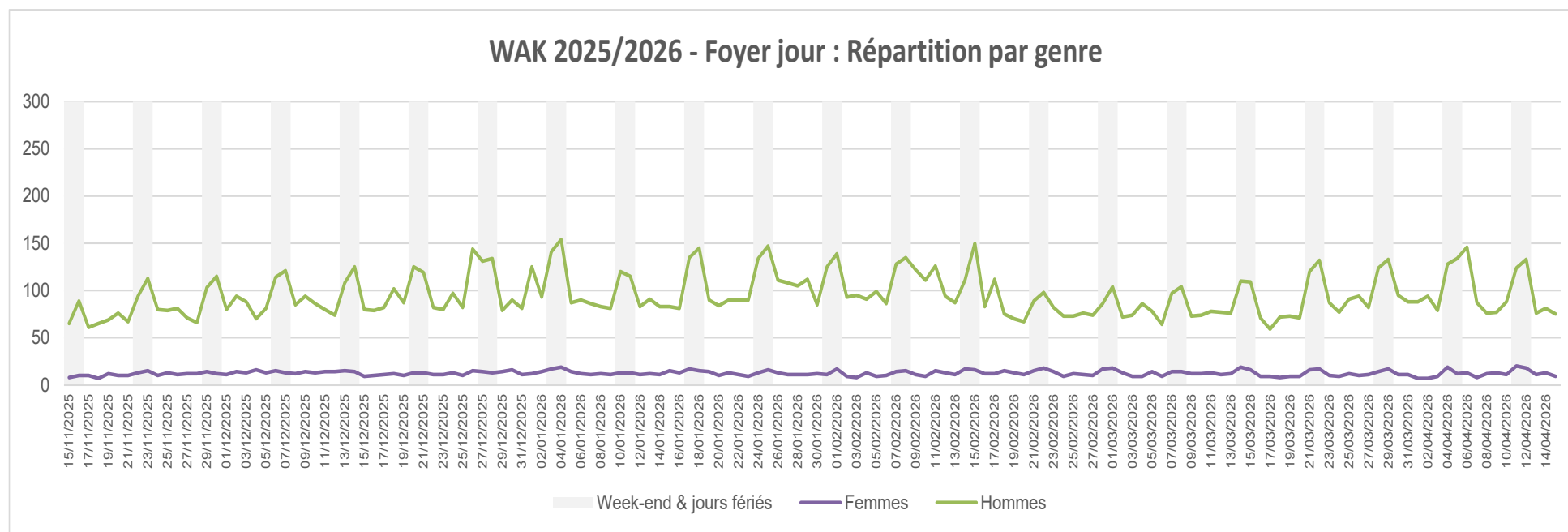
Moyenne des présences au Foyer de jour : 107,63 présences.

16.359 repas de midi ont été distribués du 15 novembre 2025 au 15 avril 2026.

Le pic du Foyer de jour a été enregistré le 4 janvier 2026 avec 173 bénéficiaires.

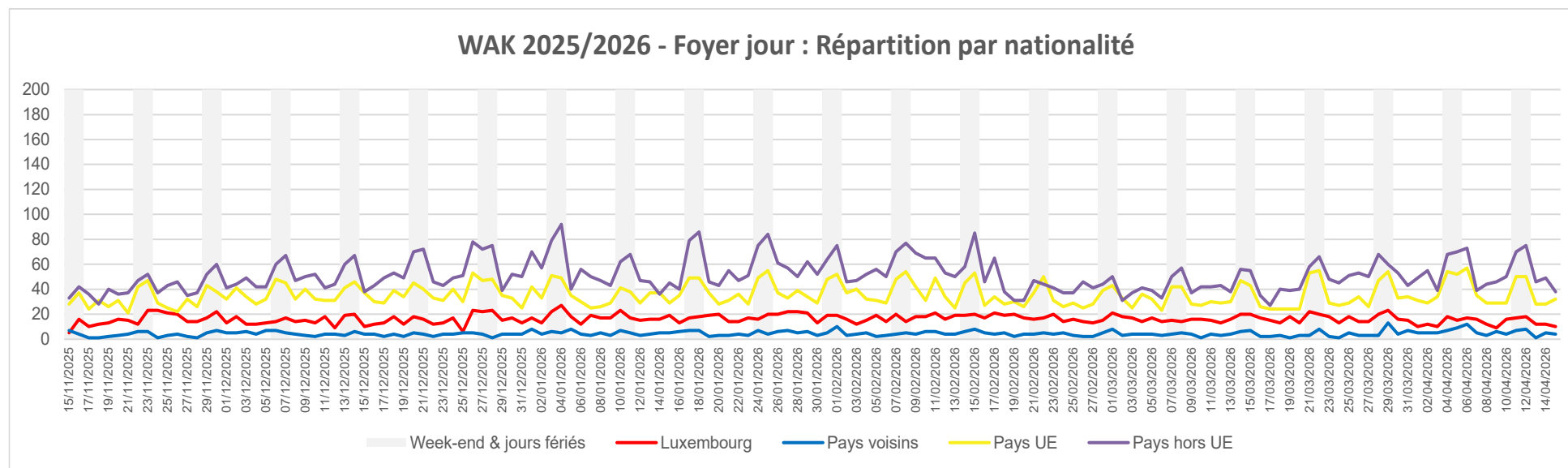
5.1.2.2 Nombre de présences (comptées en repas) au Foyer de jour ventilé par genre :

- Masculin : 14.471 présences (en recul de -11,8 % par rapport à 2024-2025)
- Féminin : 1.888 présences (en progression de +6,4 % par rapport à 2024-2025)



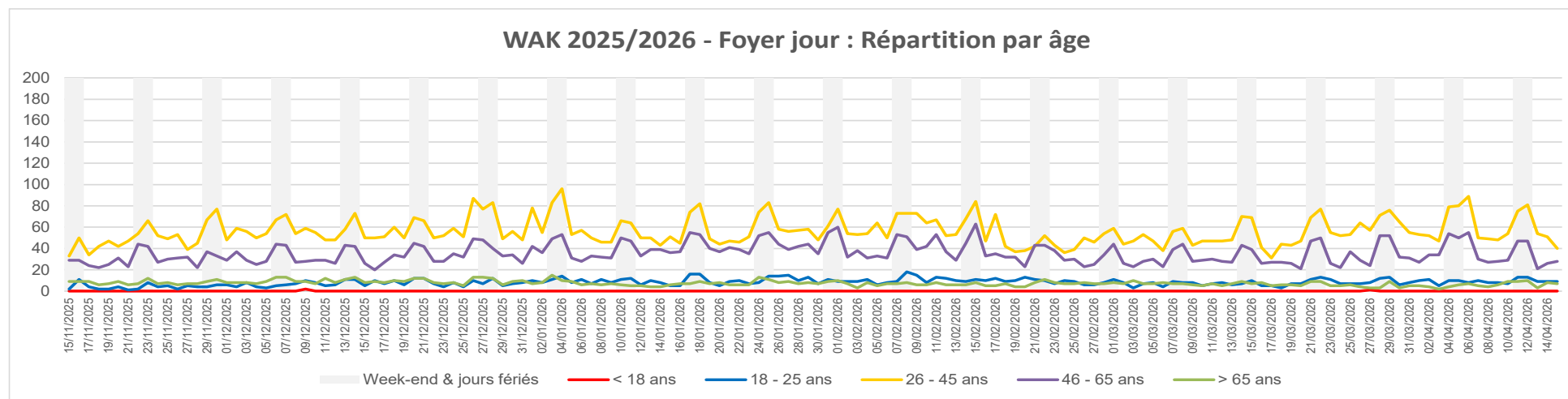
Bien que le public fréquentant le Foyer de jour reste majoritairement masculin (représentant environ 88 % des présences), on observe que la part des femmes progresse pour la deuxième année consécutive.

5.1.2.3 Nombre de présences (comptées en repas) au Foyer de jour par groupes de nationalité :



La répartition des nationalités en fonction du nombre de déjeuners distribués dénote une diminution de présences des personnes en provenance de pays tiers, qui représentent 48% des bénéficiaires. La présence des ressortissants de l'Union européenne reste assez constante et s'élève à 33. Toutefois, la présence des personnes de nationalité luxembourgeoise est montée à 15%.

5.1.2.4 Nombre de présences (comptées en repas) au Foyer de jour par tranche d'âge :



La classe d'âge la plus représentée au niveau de la fréquentation du Foyer de jour est celle des 26-45 ans qui équivaut à 52% des déjeuners servis cette édition. Elle est suivie de la classe d'âge 46-65 ans avec 33%. Les personnes âgées de 18 à 25 ans figurent à la 3^{ème} position avec 8%, suivies des personnes âgées de plus de 65 ans avec 6%. Les mineurs représentent 1% des personnes ayant fréquenté le Foyer de jour.⁵

⁵ Il est à noter que la WAK est exclusivement destinée aux personnes en situation de sans-abrisme majeures. Lors de cette édition toutefois, 9 familles ont dû être accueillies en urgence avec des enfants mineurs.

5.2. Statistiques du Foyer de nuit

5.2.1. Jours d'ouverture, nuitées et personnes différentes accueillies au Foyer de nuit

TOTAL des jours d'ouverture du Foyer de nuit			TOTAL
Édition 2023/2024	Période usuelle (15.11.2023 - 15.04.2024)	152	157
	Période de prolongation (23.04.2024 – 28.04.2024)	5	
Édition 2024/2025	Période totale du 15.11.2024 au 15.04.2025		151
Édition 2025/2026	Période totale du 15.11.2025 au 15.04.2026		151

TOTAL des présences au Foyer de nuit (nuitées)			TOTAL
Édition 2023/2024	Période usuelle (15.11.2023 - 15.04.2024)	36.796	37.402
	Période de prolongation (23.04.2024 – 28.04.2024)	606	
Édition 2024/2025	Période totale du 15.11.2024 au 15.04.2025		28.572
Édition 2025/2026	Période totale du 15.11.2025 au 15.04.2026		27.994

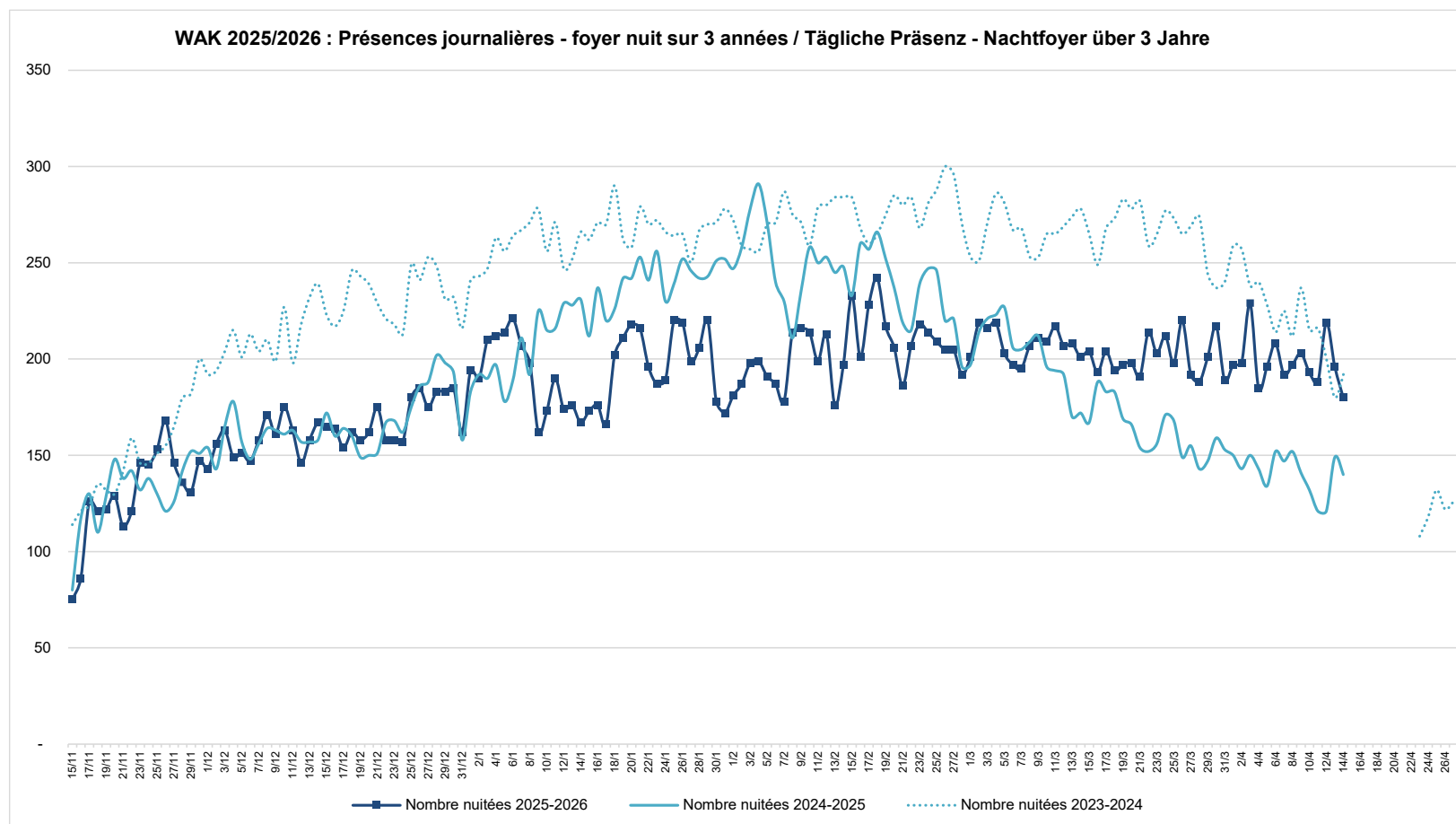
TOTAL des personnes différentes au Foyer de nuit ⁶			TOTAL
Édition 2023/2024	Période usuelle (15.11.2023 - 15.04.2024)	1.831	1.891
	Période de prolongation (23.04.2024 – 28.04.2024)	199*	
Édition 2024/2025	Période totale du 15.11.2024 au 15.04.2025		1.902
Édition 2025/2026	Période totale du 15.11.2025 au 15.04.2026		1.840

**Ce chiffre n'est pas additionnel (199, dont 50 nouvelles personnes)*

⁶ Nombre de personnes différentes ayant fréquenté le Foyer de nuit sur la période indiquée.

5.2.2. Exploitation des données en fonction du nombre de présences, du genre, de l'âge et de la nationalité au Foyer de nuit

5.2.2.1 Nombre de présences (en nuitées) au Foyer de nuit sur 3 années :

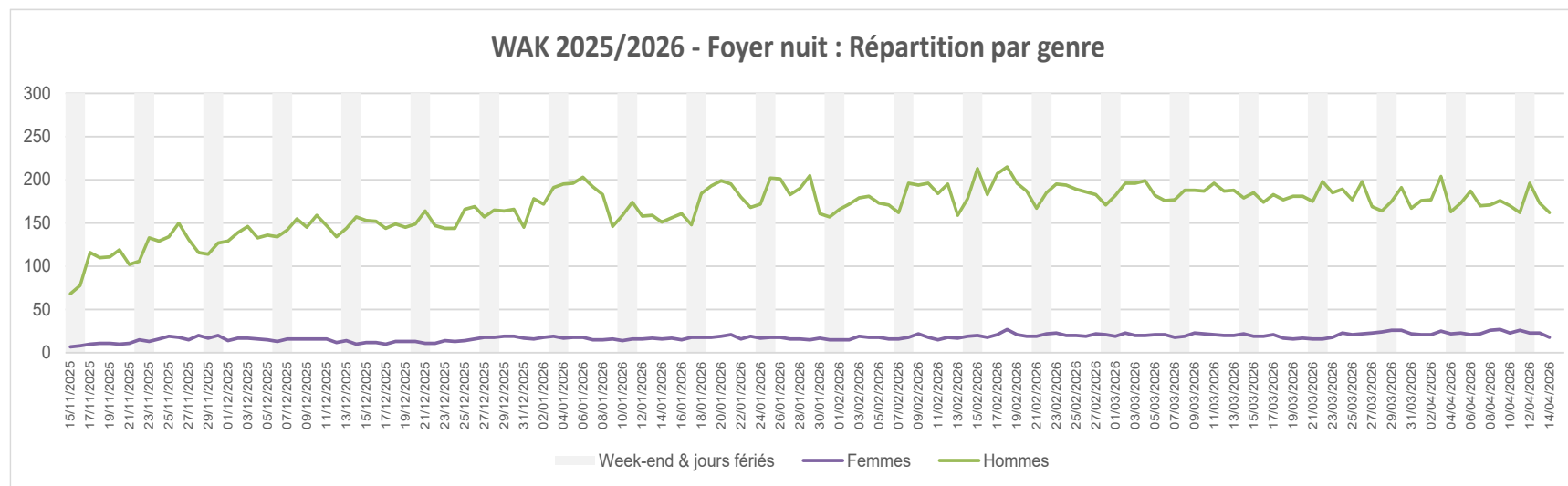


Moyenne des présences au foyer de nuit : 185,39 présences.

27.994 nuitées ont été enregistrées du 15 novembre 2025 au 15 avril 2026.

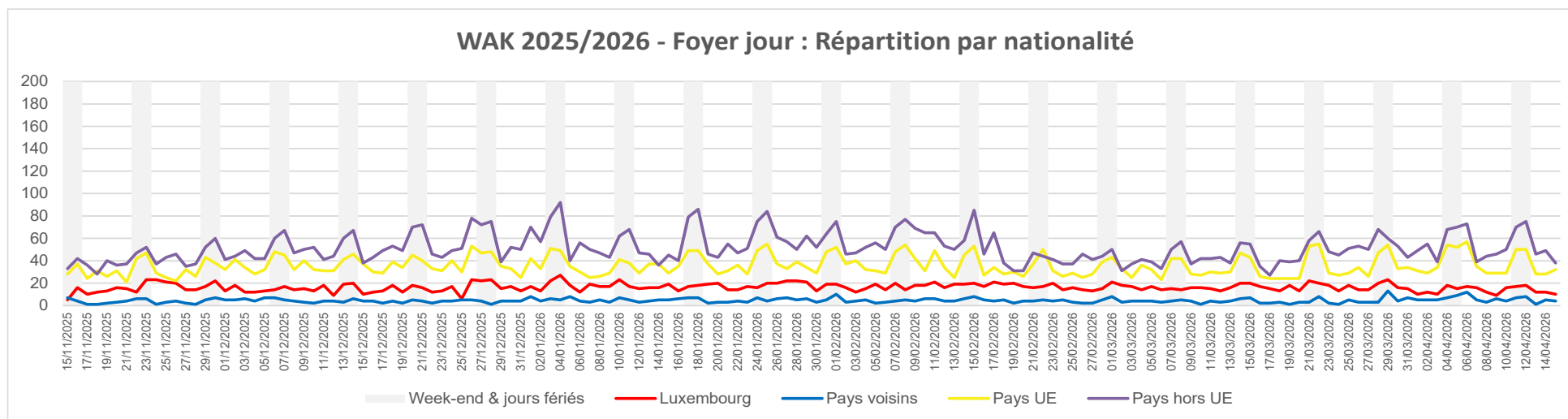
Le pic du Foyer de nuit a été atteint le 18 février 2026 avec 242 bénéficiaires.

5.2.2.2 Nombre de présences (en nuitées) au Foyer de nuit par genre :



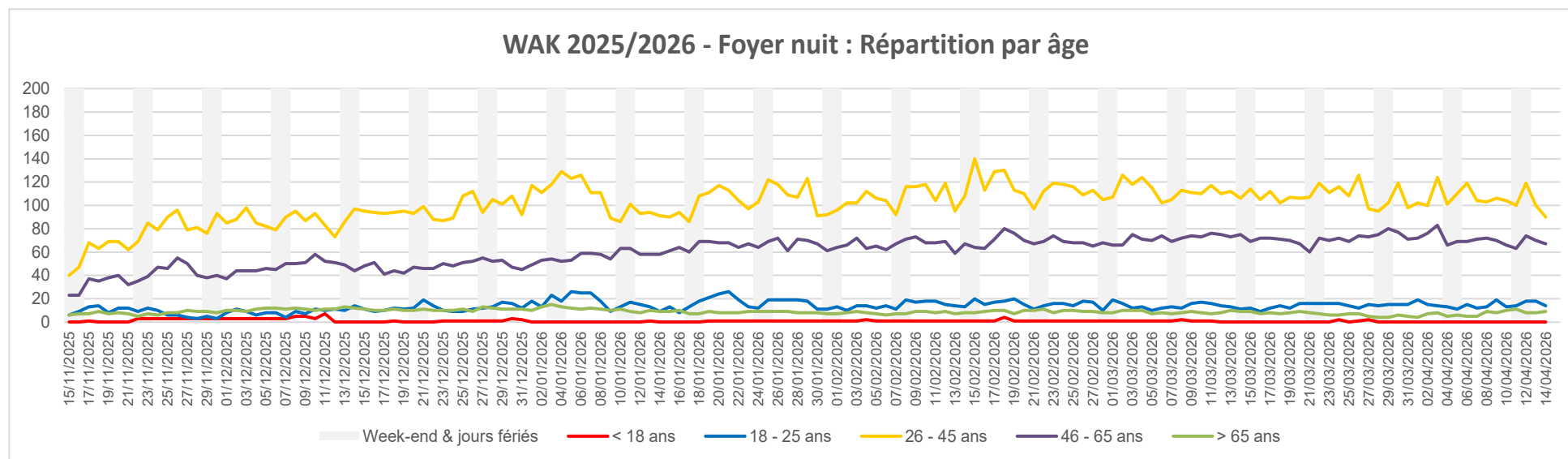
Tout comme pour le Foyer de jour, la grande majorité des nuitées concerne un public de sexe masculin, représentant 90 % des présences (25.306 nuitées) contre 10 % pour le public féminin (2.688 nuitées).

5.2.2.3 Nombre de présences (en nuitées) au Foyer de nuit par groupes de nationalité :



Les ressortissants en provenance de pays tiers constituent la part principale des bénéficiaires au Foyer de nuit avec 48% des nuitées. Ils sont suivis par les citoyens de l'Union européenne qui comptabilisent 32 % des nuitées, les personnes de nationalité luxembourgeoise qui représentent 13 % de la fréquentation nocturne cette saison. Les bénéficiaires de nationalité d'un pays voisin complètent cette répartition avec 7 % des nuitées.

5.2.2.4 Nombre de présences (en nuitées) au Foyer de nuit par tranche d'âge :

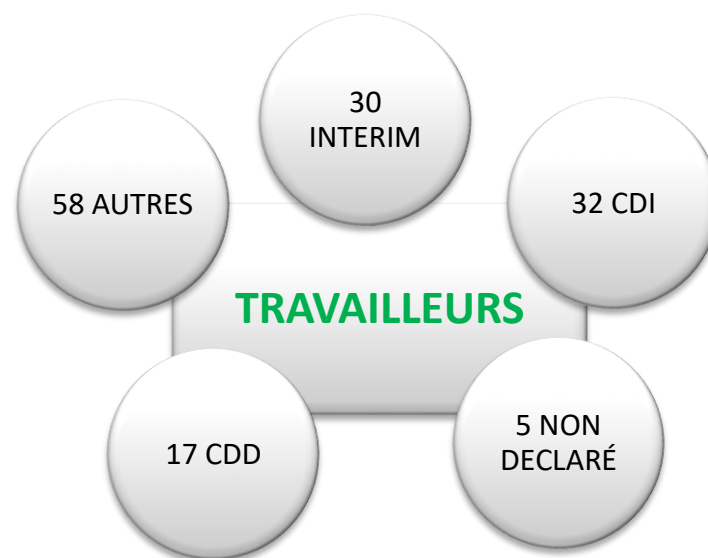


Les catégories d'âge de 26 à 45 ans et de 46 à 65 ans continuent à être celles qui sont le plus représentées au niveau du volume total des nuitées enregistrées sur la période totale avec respectivement 55% et 32%. Il y a lieu de noter une diminution du nombre des présences des jeunes âgés de 18 à 25 ans, atteignant 7% (contre 10,8% en 2024/2025). 5% des nuitées enregistrées concernaient des bénéficiaires âgés de plus de 65 ans.

Les mineurs représentent 1% de l'ensemble des nuitées totalisées au Foyer de nuit. Les mineurs non accompagnés sont immédiatement réorientés vers la structure Péitrusshaus de la Fondation Solina, ou bien vers une structure d'hébergement de l'ONA s'ils ont déjà déposé ou souhaitent effectuer une demande de protection internationale. Afin de garantir les droits des mineurs, il a également été fait appel à l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. L'équipe de la coordination de terrain s'efforce d'écourter le temps de séjour des familles à la WAK, étant donné que ce dispositif n'est pas adapté pour accueillir des enfants. Nonobstant, faute de solution immédiate, il se peut qu'une famille séjourne quelques nuitées le temps de trouver une solution adéquate.

5.2.3. Bénéficiaires avec un contrat de travail⁷

Au cours de cette édition, 142 personnes fréquentant la structure étaient inscrites comme travailleurs auprès du service de la coordination de terrain.



⁷Sous réserve que l'information ait été communiquée au service de la coordination.